

CONSEIL MUNICIPAL

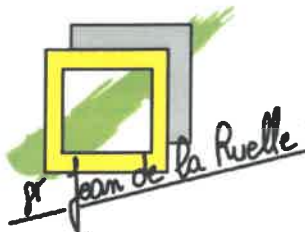
Compte rendu de la séance du 22 novembre 2021 – 20H

La séance est ouverte.

Le Maire de Saint Jean de la Ruelle constate suite à l'appel nominal, que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil Municipal,

| | |
|--------------------------|---|
| Délibération 2021-201 | PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires. |
| Délibération 2021-202 | PREND ACTE du rapport d'activité 2020 du SIRCO |
| Délibération 2021-203 | AUTORISE les termes de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs, AUTORISE Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces y afférant pour tous les collègues qui en feraient la demande au cours de la période 2022-2025. DIT que les recettes seront inscrites au budget. |
| Délibération 2021-204 | EMET un avis favorable sur les dates proposées pour les ouvertures dominicales 2022 |
| Délibération 2021-205 | AUTORISE les termes de la convention intercommunale triennale, AUTORISE Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces y afférant. DIT que les dépenses seront inscrites au budget |
| Délibération 2021-206 | CREE un Comité social territorial unique compétent pour les agents de la commune de Saint Jean de la Ruelle et du CCAS. PLACE ce Comité social territorial auprès de la commune de Saint Jean de la Ruelle. AUTORISE Monsieur le Maire à informer Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret de la création de ce comité social territorial commun. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal. AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération |
| Délibération 2021-207 | AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des vacataires sans dépasser le maximum déterminé conformément au tableau ci-dessus ; VALIDE les conditions de rémunération précisées dans le tableau ci-dessus ; AUTORISE Monsieur le Conseiller Départemental – Maire ou son représentant à signer les contrats de vacataire ; DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville |
| Délibération 2021-208 | AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un.e ou des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ADOpte comme montant de rémunération pour les intervenant.e.s en fonction du grade de l'intéressé.e le taux horaire enseignement du barème fixé par la note de service en vigueur, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville |
| Délibération 2021-209 | MET A JOUR le tableau des emplois permanents DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget. |
| Délibération | DECIDE d'abroger les délibérations suivantes : |



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 22 novembre 2021 – 20H

2021-210

- N°2019.07.08-04 du 8 juillet 2019
- N°2019.09.30-02 du 30 septembre 2019
- N°2019.11.25-05 du 25 novembre 2019
- N°2020.021 du 18 juin 2020
- N°2020.1116 du 18 décembre 2020
- N°2021.143 du 26 mars 2021

CREE les emplois non permanents à partir du 1^{er} décembre pour des besoins occasionnels pouvant intervenir chaque année

AUTORISE Monsieur le Conseiller Départemental-Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif, chapitre 012

Pour extrait en mairie, le 23 novembre 2021



Christophe CHAILLOU
Conseiller Départemental-Maire
de Saint Jean de la Ruelle